

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 OCTOBRE 2016

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAMVS

L'assemblée adopte la modification des statuts de l'agglomération suite à la loi Notre qui attribue la compétence « offices de tourisme » aux intercommunalités

RAPPORT DE LA CLECT

Le conseil est appelé à se prononcer sur le rapport de la CLECT de l'agglomération. Ce rapport aborde la question des deux transferts de charge, celui faisant suite à la prise de compétence tourisme par l'agglomération et celui relatif au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le rapport est rejeté à l'unanimité.

CONVENTION DE FAUCHAGE AVEC LA CAMVS

Le conseil mandate le maire pour signer avec l'agglomération la convention de fauchage des fossés, la commune ayant souhaité reprendre cette mission.

ACCUEIL DE LOISIRS : DATES, RECRUTEMENT ET TARIFS DES CENTRES POUR LES VACANCES DE LA TOUSSAINT, DE FEVRIER ET DE PRINTEMPS

Sur proposition de M Pascal Leblanc, adjoint à l'accueil de loisirs, le conseil vote les dates des trois centres des « petites vacances », les 4 postes d'animateurs correspondant ainsi que la grille tarifaire.

REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le conseil vote le nouveau règlement du restaurant scolaire

TERRAIN GAZON SYNTHETIQUE

Le conseil autorise le maire à déposer les dossiers de demande subvention auprès des différents financeurs.

DELEGATIONS AU MAIRE

Le conseil donne son accord au maire pour déposer le dossier de permis de construire des travaux d'accessibilité du groupe scolaire Fostier-Lacorre.

MAISONS FLEURIES

Sur proposition de Mme Loire, adjoint aux fêtes, le conseil vote neuf cent dix euros de bons d'achat, à répartir entre les 17 participants aux maisons fleuries.

.../...

DROITS DE PLACE DU MARCHE

Le conseil vote le droit de place à 3 €uros pour un emplacement normal et à 5 €uros pour un emplacement doté de l'électricité.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Sur proposition de M Leblanc, le conseil vote son souhait de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse qui comprendra les actions extra et périscolaires et mandate le maire pour signer avec la CAF le contrat 2016 - 2019.

ABAISSMENT DE BORDURES

Suite à une récente délibération de l'agglomération, toute demande d'abaissement devra d'abord recevoir l'accord de la commune par délibération, laquelle se verra facturer par l'agglomération 50 % du coût des travaux, objet d'une seconde délibération.

Par ailleurs, le conseil décide de répercuter sur le particulier 50 % de la part à charge communale (soit 25 % du coût des travaux).

TROTTOIRS RUE DELMOTTE

Le conseil donne mandat au maire pour signer les actes de cession au profit de la commune des parcelles concernées

REGLEMENT DES NAP

Le conseil vote le règlement des Nouvelles Activités Péri- scolaires.

RADARS PEDAGOGIQUES

Le conseil donne mandat au maire pour solliciter auprès de l'agglomération deux radars pédagogiques, la commune s'engageant à prendre en charge 30 % du financement.

DESAFFILIATION

Le conseil donne un avis favorable à la désaffiliation du Centre de gestion du Service départemental d'Incendie et de Secours